

Genre du véhicule Machine de travail lourde (véhicule spécial) *)	Marque de fabrication HOUGH	Type 530 A	Fiche d'homologation N° CH 5391 14
---	--------------------------------	---------------	---------------------------------------

Constructeur Identification	INTERNATIONAL HARVESTER COMPANY M.B.H., D-4040 Neuss (D) / Usine de Heidelberg		
Plaque constructeur	à droite, dans le cabine, à l'avant		
N° du châssis	à droite, latéralement sur le chariot avant		
Ident. du moteur	"DT 358" à gauche, à l'arrière sur le bloc (frappé par l'importateur)		
Importateur princ.	Ulrich ROHRER-KARTI AG., Baumaschinen, Industriestrasse 47-53, 3052 Zollikofen BE		
Véhicule homologué	603 874	Signes fixes dans code de type	530 A

Chassis				Moteur			
Nombre d'essieux	2	Nombre de roues	4	Marque	I H	Type	DT 358
Direction	mécanique avec assistance hydraulique, articulée			Construction	en ligne	Temps	4
Transmission	mécanique, boîte sous charge			Carburant	D	Position	arrière
Nombre de vitesses	3	Entraînement	toutes roues	Retrofroidis.	eau	Nombre cylindr.	6
Frein de service	air comprimé/hydraulique, 2 circuits, à expansion interne, sur toutes les roues			Alésage	98,4	Course	128,5
Frein auxiliaire	mécanique, à ruban, sur cardan resp. sur roues AV			Cylindrée	5860	CV-impôt	29,84
Frein d'arrêt	identique au frein auxiliaire			Puissance en CV	142 SAE-Net	à t/min	2500
Ralentisseur	-			Bruit	82	dB/A à t/min	2740
Contrôle 2 circ.	**)			Silencieux	1 = 600 x 285 x 135 mm		
				Mesure des gaz	Becharach = 5,0		
				Déparasitage			

Carrosserie	pelle			Poids	avant	arrière	total
Nombre de portes	2	Indic. vit.	-	Poids à vide	5410	6730	12140
Ceintures sécurité	-	Retroviseur	de chaque côté	Charge utile	-	-	-
Cale	1 = 440x250x295 mm	Attelage	-	Poids total	5410	6730	12140
Antivol				Garantie fabr.	6000	7000	12700
Nombre de places	1	av	centre	Dimens. pneus	20,5 - 25	20,5 - 25	(Variantes ***)
			ar	Ply / bar	16 / 2,25	16 / 2,25	voir
Dimensions	int.	ext.		Charge	8900	8900	remarques)
Longueur		6890	Empattements	pour V max	50	50	
Largeur		2640 *)		Garantie poids remorquable avec frein	-		
Hauteur		3300	Voie	Garantie poids remorquable sans frein	-		
Porte à faux	lat.		av	Garantie poids de l'ensemble	-		
	av	2450	ar	Poids remorquable testé	-		
	ar	1700	Braquage	Vitesse maximale selon le constructeur	35,3 km/h		
Distance volant - vers l'avant du véhicule			g	Vitesse maximale testée	32 km/h		
			d				

Equipement	§)	
Feux de route	HELLA K 21032 / K 21037	
Feux de croisement	HELLA K 21032 / K 21037	
Feux de position	HELLA K 21032 / K 21037	
Feux rouges	WBC CH 1 0133 03	
Feux stop	WBC CH 1 0133 03	
Clignoteurs	av 1 (E) 4 (E) ar WBC CH 1 0133 03	
Catadioptrés	av A (E) ar I (E)	
Feux de gabarit	2/ lampes de travail avec lampe-témoin	
Feux complément.	2/ séparés	
Eclairage plaque	1 balais	
Essuie-glace	1/ MIXO TR 89 TPAR 442-445 CH 5 0102 03 avec/BMVA lave-glace	
Avertisseurs	ou d'autres modèles homologués	

Indications pour le permis de circulation

Genre du véhicule	Machine de travail lourde (vng. spécial)		
Marque et type	H O U G H 530 A		
Homologation	N° CH 5391 14		
Carrosserie	pelle		
Places	total 1	avant	
Poids à vide	12140	Carburant	D
Charge utile	-	CV-impôt	29,84
Poids total	12140	Cylindree	5860

Remarques, modifications, conditions et inscription dans le permis de circulation

- * Véhicule spécial : distance depuis le volant vers l'avant du véhicule = 3900 mm, largeur = 2640 mm.
- ** Contrôle 2 circ. : partie hydraulique : contrôle du niveau avec lampe-témoin séparés
partie air comprimé : avec lampe-témoin séparée.
- *** Variante de pneus : 16.00 - 24 16 PR AV 9600 (4,25) AR 9600 (4,25) V-max 50 km/h
- §) Equipement : sont admis pour raisons techniques:
la hauteur des feux de croisement et de position, la distance depuis l'avant et la hauteur des clignoteurs, la hauteur et la distance depuis le bord des catadioptrés (il en est monté 2 complémentaires sur les bavettes).

A noter dans le permis de circulation:

- 100 - emporter l'annexe au permis de circulation;
- 101 - 1 plomb sur butée de pleine charge;
- 104 - des miroirs d'angles sont exigés (par mauvaise visibilité, 1 personne auxiliaire);
- 125 - autorisation spéciale exigée (éventuellement code 133/134);
- 137 - signalisation des parties suivantes: l'arrière du véhicule et la protection sur la pelle;
- 138 - protection des parties suivantes: sur les dents de la pelle;
- les feux, les bavettes et les catadioptrés complémentaires doivent être montés.

Lieu et date de l'homologation

Homologation fédérale des types de véhicules

Berne, 09.09.76

